

## CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

### PROPOSITION DE REPARTITION POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

BLOCS DE COMPETENCES		SPECIALITE	PROPOSTION DE REPARTITION		
			1ère année	2ème année	TOTAL
BLOC 1	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	STMS	300	200	500
BLOC 2	EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	STMS	36	37,5	93,5
		BSE	20		
BLOC 3	EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	BSE	120	187,5	307,5
<b>TOTAL</b>			<b>476</b>	<b>425</b>	<b>901</b>

	Première année		Seconde année	
	Horaire annuel sur 28 semaines	Horaire hebdomadaire indicatif (y compris la participation aux ppcp 1,5 h par semaine)	Horaire annuel sur 25 semaines	Horaire hebdomadaire indicatif (y compris la participation aux ppcp 2 h par semaine)
STMS	336	12 (2 + 10)	237,5	9,5 (2 + 7,5)
BSE	140	5 (1 + 4)	187,5	7,5 (1 + 6,5)
<b>TOTAL</b>	<b>476</b>	<b>17 (3 + 14)</b>	<b>425</b>	<b>17 (3 + 14)</b>

### PROPOSITION DE REPARTITION POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PAR DISCIPLINE

		STMS	BSE
<b>BLOC 1</b>	<b>ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT</b>		
T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte			
T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée			
RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné			
RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant			
RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages			
RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant			
<b>BLOC 2</b>	<b>EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF</b>		
T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant			
T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement			
RS 1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant			
RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle			

<b>BLOC 3</b>	<b>EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL</b>	
T5 - Organiser son action		
RS3 - Négocier le cadre de l'accueil		
RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant		
RS5 – Elaborer des repas		